



Taxe d'Apprentissage

Département Génie Chimique – Génie des Procédés

- Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) en Génie Chimique – Génie des Procédés:
 - ✓ Parcours Contrôle, Pilotage et Optimisation des Procédés
 - ✓ Parcours Conception des Procédés et Innovation Technologique
- Licence professionnelle Conception et Contrôle des Procédés :
parcours Informatique pour les procédés : conception, conduite et gestion

FORMER POUR ALLER PLUS LOIN !



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

Obligatoire pour toutes les entreprises, c'est un impôt qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement des formations d'enseignements technologiques et professionnels et de celles de l'apprentissage.

Depuis janvier 2023, la collecte de la taxe d'apprentissage et de la CSA n'est plus gérée par les Opcco (opérateurs de compétences), mais par l'Urssaf.

QU'EST CE QUE LE GÉNIE DES PROCÉDÉS ?

Cette spécialité assure la conception, la mise en œuvre et l'optimisation des procédés de transformation chimique, physique ou biologique de la matière.

Le Génie Chimique est historiquement une science développée pour l'industrie chimique. Les opérations de transformation étant communes à d'autres secteurs d'activité, son domaine s'est naturellement étendu : énergie, aéronautique, cosmétique, agroalimentaire, traitement des eaux, bio-industries...

Cette discipline en constante évolution a ensuite été renommée "Génie Chimique - Génie des Procédés", et elle associe des disciplines comme la chimie, la mécanique des fluides, la thermique, l'automatisme...



COMMENT EST UTILISÉE LA TAXE ?

Une utilisation de la taxe au bénéfice de nos étudiants... vos futurs collaborateurs !

Ces dernières années, votre soutien nous a permis l'acquisition :

- d'un banc de TP réacteurs
- d'une 3ème salle informatique de TP
- de verrerie de laboratoire et consommables spécifiques pour les Travaux Pratiques de Génie Chimique
- de matériels d'instrumentation et de régulation pour la réfection d'un banc de TP de régulation

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

A partir de 2023, le versement de la taxe d'apprentissage se fera auprès des URSSAF. L'IUT de Saint-Nazaire est habilité à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage pour nos diverses formations.

Notre BUT Génie Chimique Génie des procédés est composé de 2 parcours :

- Contrôle, pilotage et optimisation des procédés RNCP 35372
- Conception des procédés et innovation technologique RNCP 35373.

Pour vous assurer que votre contribution soit bien attribuée à l'IUT de Saint-Nazaire, il est important de renseigner la plateforme SOLTÉA entre **mai et septembre 2023** avec notre N° **UAI 0440982D** :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/soltea-plateforme-employeurs-solde-taxe-apprentissage>

Nous pourrons ainsi vous confirmer la bonne réception de votre versement et reprendre rapidement contact avec vous.

DATE LIMITE DU VERSEMENT : le 15 mai 2023 à l'URSSAF et la MSA

DATE LIMITE DE RÉPARTITION - Septembre 2023 sur SOLTÉA

IUT de Saint-Nazaire
Département Génie Chimique – Génie des Procédés – Mme Lucie PESSINA
58 rue Michel Ange – BP 420 – 44606 Saint-Nazaire Cedex
Tél. 02 40 17 81 30 – admigchi@univ-nantes.fr